



Inscription 2011-2012 – Autorisation parentale

A remettre au chef ou à la cheftaine de groupe avec le règlement de la cotisation et la fiche sanitaire de liaison

Le chef ou la cheftaine de groupe conservera ce document et donnera une photocopie au chef d'unité

Unité :

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Clairière (louvette) | <input type="checkbox"/> Compagnie (Guide) | <input type="checkbox"/> Patrouille libre guide | <input type="checkbox"/> Feu (Guide-Ainée) |
| <input type="checkbox"/> Meute (Louveteau) | <input type="checkbox"/> Troupe (Scout) | <input type="checkbox"/> Patrouille libre scoute | <input type="checkbox"/> Clan (Routier) |

Enfant (Adhérent): Numéro de carte scoute (si connu) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Prénom : Nom :

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_|_| Ville :

Date de naissance : __/__/__ Téléphone : |_|_|||_|_|||_|_|||_|_|||_|_|

Portable : |_|_|||_|_|||_|_|||_|_|||_|_| Email :@.....

Parents / Responsables légaux :

Monsieur et Madame....., responsables légaux de l'enfant,

- Autorisent leur enfant à participer aux activités de l'unité, qui comprennent des activités en autonomie à partir de l'âge éclairceuse/éclairceur,
- Autorisent les membres de la maîtrise ou d'autres parents à transporter leur enfant en voiture à titre exceptionnel,
- Autorisent l'association à utiliser dans ses revues, sur son site Internet et pour sa communication, des photographies de leur enfant prises lors d'activités,
- Autorisent l'association à communiquer leur nom et leur adresse à Carrick pour l'envoi du catalogue.
- S'engagent à ne pas communiquer à l'extérieur de l'association les adresses, numéros de téléphone et adresses électroniques des membres de l'association sans l'accord préalable des intéressés,
- Ont pris connaissance du projet éducatif des Guides et Scouts d'Europe,
- Ont pris connaissance des informations au verso.

Ci-joint la fiche sanitaire de liaison de notre enfant. Téléphone des parents : |_|_|||_|_|||_|_|||_|_|||_|_|

Numéro du contrat RC familial :

Fait à : Le :

Signature du père :

Signature de la mère :

Cotisation annuelle à l'association :

- Soutien, donnant lieu à un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôts de 66%) à partir de 110 euros
- Normale : 75 euros
- Réduite si 2 ou 3 membre du même foyer inscrits à l'association : 50 euros
- Réduite à partir du 4^e membre du même foyer inscrit à l'association : 28 euros



Bienvenue chez les Guides et Scouts d'Europe !

Le projet éducatif de l'Association des Guides et Scouts d'Europe

présente les objectifs, les principes, les méthodes des Guides et Scouts d'Europe que s'efforcent de mettre en œuvre 6 000 chefs et cheftaines du mouvement entièrement bénévoles.

Il vous a été remis par le chef d'unité ou vous l'avez reçu par la Poste. Vous pouvez aussi le consulter sur le site internet :

www.scouts-europe.org,

dans la rubrique Médiathèque puis "autres textes".

Vous trouverez également sur ce site beaucoup d'informations sur les Guides et Scouts d'Europe et l'actualité du mouvement.

Le chef d'unité

est le responsable direct de votre enfant pendant les activités. Il est aidé par un chef ou une cheftaine de groupe qui représente le mouvement localement et auprès duquel vous pouvez vous adresser pour des questions, des suggestions, des propositions d'aide.

Il établit le programme pédagogique de l'unité qu'il vous communique en début d'année et de trimestre, à l'occasion de réunions de parents.

Quelques informations juridiques et pratiques

Les parents sont invités à participer aux activités de diverses manières. Vos enfants pourront être transportés dans des véhicules d'autres parents, sous la responsabilité de ces derniers, si vous l'acceptez.

L'assurance comprise dans les cotisations couvre la responsabilité civile du mouvement et des chefs. Elle couvre les dommages matériels et corporels que pourraient subir votre enfant du fait de l'activité à laquelle il participe.

Nous vous recommandons de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels qui résulteraient de son fait (du type assurance individuelle accidents).

Nous vous rappelons que, même pendant des activités scoutées, les parents restent légalement responsables des dommages causés par leur enfant mineur. Vérifiez que votre assurance "chef de famille" ou "multi-risques habitation" couvre bien votre responsabilité.

Comment vit l'association

Notre association de 29.000 adhérents, agréée par l'Etat depuis 1970, a pour ressources principales :

- les cotisations que versent ses membres
- et les calendriers vendus en début d'année scolaire

C'est avec ces seules recettes et quelques subventions nationales et locales que l'association doit vivre et assurer la gestion qu'en attendent ses membres.

L'association accepte bien volontiers des aides, soit sous la forme de cotisations de soutien, soit sous la forme de dons. Dans les deux cas, les donateurs reçoivent un reçu fiscal pour dons aux œuvres et bénéficient d'une réduction de l'impôt sur le revenu.